

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 2 juin 2022

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 à 20h30

Nombre de Conseillers  
En exercice **15**  
Présents **14**  
Votants **14**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 24 mai 2022

*Date d'affichage du procès-verbal* : 2 juin 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le premier juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

*Présents* : **MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - Mireille VIGNARD**

*Excusés* : **MM. William ROUX**

*Secrétaire de séance* : **MM. Hélène BARBIER**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **MM Hélène BARBIER,**
- Propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative à :
  - ❖ A la publicité des actes administratifs (changements importants à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain),Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour

#### ➤ **Approbation du compte-rendu du 26 avril 2022 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 26 avril 2022.

#### ➤ **Décision modificative n° 1 du budget primitif communal :**

Le maire indique que les crédits ouverts sur l'article et les opérations suivantes :

- 6553 « service incendie »
- 100 « bibliothèque »
- 103 « salle des fêtes »
- 117 « aménagement de la cour de l'école »
- 83 « mobilier & matériel informatique »

du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants ; de ce fait il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à budgéter les crédits nécessaires pour cette régularisation.

**Adopté** : une délibération sera prise.

#### ➤ **Actes administratifs : Publicité et entrée en vigueur des actes, changements importants à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain :**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, complétée du décret n° 2021-1311, modifie en profondeur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités. Toutes les intercommunalités et groupements seront concernés à compter du 1er juillet 2022.

La publication de leurs actes sous forme électronique (sur leur site internet) devient obligatoire pour tous les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles). Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants devront choisir, avant le 1er

juillet, leur mode de publication : soit papier (affichage ou mise à disposition du public), soit dématérialisé (site internet).

La commune choisit de maintenir la publication des actes par affichage papier.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (RGPD) :**

Afin de se mettre en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles, la commune avait adhéré au service RGPD du syndicat A.GE.D.I et désigné Monsieur MARTIN Jean-Pierre comme DPO mutualisé, par délibération DE\_2018\_020 du 13 juin 2018.

Suite au changement de Comité Syndical A.GE.D.I., les membres du Conseil ont délibéré afin de désigner **Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président, comme DPO mutualisé en remplacement de Monsieur MARTIN.**

Afin de pouvoir engager les nouvelles démarches auprès de la CNIL et ainsi se mettre en conformité, la commune doit retourner la nouvelle convention proposée par le syndicat A.GE.D.I.

➤ **Convention de servitude ENEDIS :**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, envisage des travaux de déplacement de la ligne MT, au niveau du lotissement « des Jayettes », pour permettre les constructions.

Le tracé retenu pour la réalisation de ces travaux emprunte les propriétés communales au niveau du cimetière.

Pour que ce projet soit réalisé, il convient de signer une convention pour une servitude de passage de ligne électrique moyenne tension en propriété communale, établie par ENEDIS.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Acceptation de don :**

Monsieur le maire fait part du don reçu par :

- Le « comité des fêtes » qui souhaite compléter le mobilier urbain de la commune,
- L'association « du Théâtre de la Fontaine » qui souhaite de nouveau prendre part à l'investissement réalisé à l'aménagement intérieur de la salle des fêtes pour l'équipement scénique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter le don du comité des fêtes et celui de l'association du « Théâtre de la Fontaine » qui les accepte.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Accueil de loisirs de la Raye : accueil d'un stagiaire :**

Il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs pour la saison estivale 2022. Il propose l'accueil d'un stagiaire, à compter 7 juillet prochain, avec une rémunération adaptée au poste.

**Adopté** : la délibération nécessaire au bon déroulement de l'ALSH sera prise.

➤ **Projet « restructuration de la mairie et extension du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :**

Présentation d'une étude, financée par Valence Romans Agglo, réalisée par le bureau d'études « AKAJOULE » pour l'extension de la chaufferie et du réseau de chaleur. En complément de la chaudière bois, il préconise d'installer une chaudière complémentaire et secours fonctionnant au gaz.

Avis défavorable du conseil municipal pour le chauffage au gaz.

À la fin du mois, une réunion sera proposée, avec l'architecte et le bureau d'études ADUNO, pour finaliser le projet chauffage.

➤ **Travaux de voirie 2022 : commande des travaux :**

Sont concernés les chemins : des Bérards, de la Tube et divers emplois partiels.

Après consultation, trois entreprises ont répondu au marché « travaux de voirie 2022 », après analyse, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise Cheval.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Valence Romans Agglo :**

❖ **Projet alimentaire territorial** : lancement de la marque « toqué du local » par Valence Romans Agglo (VRA). Producteurs, commerçants, professionnels de la restauration ou acteurs locaux situés sur l'une des 54 communes de l'Agglo peuvent s'engager dans la marque alimentaire Toqué du local et paraître sur la carte de VRA.

❖ **Diagnostic préalable pour un fonds de concours pour la réalisation d'équipement d'accueil pour les randonneurs et campings -caristes** : Valence Romans Agglo met en œuvre une aide aux communes concernant l'aménagement, la réalisation de parkings au départ des sentiers de randonnée et la création d'aires d'accueil de camping-cars. L'aide sera attribuée sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 50% maximum du reste à charge. La commune va se positionner sur la signalétique des parkings.

❖ **Culture et territoire** : Pour rendre la culture et le patrimoine plus accessible, l'Agglo favorise la diffusion artistique en milieu rural et s'engage pour la vitalité culturelle du territoire à travers l'appel à projets *Culture & Territoires*. Dans le cadre de ce dispositif, la compagnie Coryphée nous présente son projet, prévu pour le printemps 2023, « le convoi exceptionnel ». Pendant une semaine, les artistes interviendraient dans les écoles sous forme d'ateliers et le week-end dans les rues du village. Mme Cécile RAFFIN va se rapprocher de cette compagnie pour avoir plus d'informations et ce projet sera présenté à la Directrice de l'école.

➤ **Sécurisation de l'école** : Présentation d'un devis pour renforcer la clôture de la cour, validé par le conseil municipal.

➤ **Recensement 2023** : l'enquête se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023. Il convient de désigner un coordonnateur communal et de recruter un agent recenseur.

➤ **Truck soliha** : Très bonne fréquentation pour cette journée d'informations et de sensibilisation destinée aux aînés.

➤ **Marquage des parcelles communales et débroussaillage sentier** : Une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés dans les bois pour cette opération. Elle sera renouvelée l'année prochaine.

➤ **Permis de construire et déclaration préalable :**

❖ **PC déposé le 28 avril 2022** par Domaine de Lussaye pour la construction d'un bâtiment agricole à toiture photovoltaïque

❖ **PC déposé le 9 mai 2022** par Mme BETTON Laëticia pour la construction d'une maison de plain-pied avec garage attenant

❖ **PC Déposé le 29 mai 2022** par Mme GUILLOT Marie-Ange pour la construction d'un garage

❖ **DP déposée le 3 mai 2022** par M. EVEN Alexandre pour la création d'ouverture

➤ **Élections législatives 12 et 19 juin 2022** : tableau des permanences

**Prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 6 juillet 2022 à 20h30**

Fin de séance à 22h35